

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Les services de l'automobile signent un accord paritaire sur l'apprentissage

L'accord paritaire national du 18 mars 2015 réaffirme l'engagement de la branche des services de l'automobile en faveur du développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage, voie privilégiée d'insertion professionnelle dans la branche. Il précise les objectifs et le programme d'actions 2015-2017 pour l'accompagnement et l'insertion des jeunes, qui seront mis en œuvre par l'Association nationale pour la formation automobile.

L'ANFA consacre chaque année 30 M€ à l'équipement des centres de formation d'apprentis (CFA) et des lycées professionnels, et à l'accompagnement qualitatif de l'apprentissage, notamment par la formation des formateurs, enseignants et des maîtres d'apprentissage.

L'accord paritaire vient renforcer la politique existante, et précise les objectifs de la branche :

- **Conforter l'apprentissage comme voie privilégiée d'insertion durable dans l'emploi**
 - o Signer 27 000 contrats d'apprentissage pour 2015 – 2016 – 2017
- **Agir sur les conditions d'exécution des contrats de la signature à l'insertion**
 - o Actualiser les données relatives au **taux de ruptures** de contrats pour élaborer et déployer une politique visant à en réduire le taux.
 - o Soutenir **l'accompagnement des CFA** pour garantir la qualité des formations en visant la stabilisation dans la durée d'un taux moyen de réussite aux examens de 80 %.
 - o Accroître **l'accompagnement des apprentis** en vue de leur insertion professionnelle (60 % sont en emploi sept mois après leur formation).
 - o Amplifier **l'accompagnement des entreprises** pour améliorer la qualité des formations en :
 - portant le flux annuel de maîtres d'apprentissage formés de 150 à 300,
 - expérimentant puis généralisant une « charte entreprise formatrice ».
- **Diversifier les accès à l'apprentissage en facilitant l'accès de nouveaux publics**
 - o Des jeunes femmes en apprentissage,
 - o Des jeunes en situation de handicap
 - o Des jeunes décrocheurs

L'ANFA, fortement impliquée sur ces questions, poursuit sa mission d'information et d'orientation et propose aux établissements l'outil de positionnement et d'évaluation des apprentis « Pôle Position ». Elle s'engagera auprès des conseils régionaux en faveur des mesures de préapprentissage sécurisant l'orientation des jeunes.

Elle préconise la mise en place d'une fonction de référent social dans les CFA en charge de soutenir le jeune dans sa vie personnelle et de favoriser son accès à la citoyenneté et à la culture.

Pièce jointe : accord paritaire national du 18 mars 2015

A propos de l'ANFA www.anfa-auto.fr

L'ANFA est l'organisme mandaté par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile, par le développement et l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.

L'ANFA compte 11 délégations régionales offrant un service de proximité.